



numéro 42 – janvier 2006

AU SOMMAIRE CE MOIS-CI...

ZOOM

Burundi : L'Agence pour la Régulation et le Contrôle des Télécommunications change de tutelle

1. ACTUALITES DE LA PRESSE ECRITE

Tchad : *Infotchad*, nouveau quotidien gouvernemental

2. ACTUALITES DE LA PRESSE RADIOPHONIQUE ET AUDIOVISUELLE

RDC : Une radio communautaire pour la commune de Mbata Mbengi

RDC : Synergie radios à Bukavu pour le référendum constitutionnel

RDC : Les spots de *3 Tamis* accompagnent le processus électoral

3. CADRES JURIDIQUES ET ECONOMIQUES DES MEDIAS

Grands Lacs : Régulation - *défendre la liberté de la presse ou discipliner les acteurs des médias*

RDC : La Ham réagit sur la couverture du référendum

4. STRUCTURATION ET PROFESSIONNALISATION DES MEDIAS

RDC : Formation des journalistes des radios communautaires de l'Est de la RDC

Rwanda : Reconnaissance légale de la Maison de la presse

Burundi : L'Agence pour la Régulation et le Contrôle des Télécommunications change de tutelle

Depuis le 28 novembre 2005, l'Agence pour la Régulation et le Contrôle des Télécommunications (ARCT), qui fonctionnait jusqu'à cette date sous la tutelle du ministère de la Défense nationale, dépend désormais de celui des Transports, Postes et Télécommunications.

En prenant cette décision, le Gouvernement du Burundi a répondu positivement à une partie des revendications des radios privées qui ne cessaient de réclamer que l'ARCT passe sous le contrôle d'un ministère civil. En effet, les associations des professionnels des médias souhaitaient avoir un interlocuteur ouvert au dialogue et à la concertation, notamment concernant la question du coût exorbitant des taxes d'attribution des fréquences.

Jusqu'alors, il revenait à l'ARCT d'accorder les fréquences aux radios, publiques ou privées. Cette prérogative lui avait permis à plusieurs reprises, de procéder aux brouillages des ondes des radios qui ne s'acquittaient pas en temps voulu du paiement de la redevance annuelle fixée à 3.100 \$US (2.525 euros).

En réaction au passage de l'ARCT sous la tutelle du ministère des télécommunications, M. Jean-Jacques Ntamagara, Président de l'Association Burundaise des Radiodiffuseurs (ABR), a exprimé le 27 décembre dernier, son souhait de voir également les autorités de ce ministère se montrer plus souples à ce sujet.

ET / IPP

1. ACTUALITES DE LA PRESSE ECRITE

Tchad : *Infotchad*, quotidien national dans les kiosques tchadiens

Le 13 janvier dernier, le numéro 00 du quotidien national *Infotchad* est apparu dans les kiosques. Publié par le ministère de la Communication et de la Culture, qui en assure également la direction, *Infotchad* s'est donné comme objectif « *d'informer pour édifier et construire* ».

Conscient qu' « *en dehors de la radio et de la télévision, le gouvernement a toujours manqué de véhicules écrits appropriés pour soutenir son action et sa politique auprès de l'opinion publique nationale et internationale* », l'éditorialiste d'*Infotchad* a précisé que la ligne de ce quotidien est, entre autre, de « *rendre compte de l'action gouvernementale et expliquer au besoin tout ce qui est nécessaire à la compréhension des grands événements qui se déroulent sur l'ensemble du territoire* ».

« *L'essentiel pour Infotchad va reposer sur la crédibilité de ses sources d'information et la rigueur professionnelle dans le traitement de ses articles* » a-t-il ajouté, précisant que la principale source de ce quotidien proviendra des informations collectées par les bureaux régionaux de l'Agence tchadienne de presse.

Le quotidien est vendu au prix de 200 Cfa (0,30 euro).

LG / IPP

2. ACTUALITES DE LA PRESSE RADIOPHONIQUE ET AUDIOVISUELLE

RDC : Une radio communautaire pour la commune de Mbata Mbengi

Emettant sur bande FM 98.3 Mhz depuis la ville de Mbata Mbengi, la radio communautaire Nzola Kanda (RCN) a lancé ses premiers programmes le 25 décembre dernier.

Pour le moment, la station fonctionne grâce à l'alimentation d'un groupe électrogène et grâce à un émetteur de 50 W qui lui permet de couvrir un rayon de 10 km. Deux services d'émissions se succèdent dans la journée : le premier de 6h00 à 10h00 puis de 16h00 à 22h00 et traitent en priorité de sujets liés à la santé, l'éducation, le civisme, l'agriculture, l'élevage et la conservation de la nature.

Afin de devenir rapidement opérationnels, les six animateurs et techniciens de la RCN ont été accueillis en stage par l'équipe de la Radio Communautaire de Moanda, puis par celle de la Radio Ntemo de Mbanza-Ngungu.

La radio communautaire Nzola Kanda (RCN) est une initiative du Centre Congolais pour la Conservation de la Nature (CCPN), organisme non gouvernemental de développement.

MA / IPP

Contacts :

M. Flavien Futi, Responsable du Projet

M. Jean Bakambana, Chef de station

Tél. +243 81 90 12 872

RDC : Synergie radios à Bukavu pour le référendum constitutionnel

Du 17 au 20 décembre dernier, seize journalistes et deux techniciens de six radios membres du *Réseau des radios et télévisions communautaires de l'est de la RDC* (Rateco) ont couvert, en synergie depuis Bukavu, le référendum constitutionnel en RDC.

Abritée par *Radio Maendeleo*, la rédaction centrale composée de huit journalistes et dirigée par M. Kamengele Omba (*Maendeleo*), présentait quotidiennement quatre journaux parlés, repris simultanément par les autres stations de la Synergie (radios *Kahuzi, Maranatha, Maria, Neno la uzima, Sauti ya rehema*). La synergie s'est aussi appuyée sur le concours d'autres radios membres du Rateco dans les provinces du Nord-Kivu, Maniema et Province Orientale pour alimenter les échanges d'informations. Quatre correspondants ont été couvrir les événements dans les communes de Bagira, Ibanda, Kadutu, et Kasha de la ville de Bukavu et quatre envoyés spéciaux ont été dépêchés dans les contrées rurales de Idjwi, Kabare Nord, Kabare Sud et Walungu. Des journalistes du Centre Lokole ont aussi collaboré au travail de la Synergie de Bukavu à travers leurs correspondances depuis Kinshasa, Lubumbashi, Tshikapa et Uvira.

Par ailleurs, une autre synergie radio pour la couverture des élections a eu lieu depuis la ville de Kisangani.

Cette synergie des radios associatives et communautaires soutenue par l'Institut Panos Paris s'est déroulée en partenariat avec l'ONG Search for common ground, et avec l'appui de la Coopération britannique (DFID).

DM /IPP

Contact :

M. Kizito Mushizi, Coordinateur du Rateco

Tél. : +243 81 51 96 863 - +243 99 77 08 810

Courriel : kizmush@yahoo.fr

RDC : Les spots de 3 *Tamis* accompagnent le processus électoral

Le centre de production vidéo participative *3 Tamis* de Bukavu diffuse, depuis le mois de novembre, six spots audiovisuels sur le processus électoral en cours en RDC. Diffusés sur la *Radio télévision nationale congolaise (RTNC-Bukavu)*, tous les samedis de 20h00 à

20h45, et sur *Radio Okapi*, du lundi au vendredi, entre 17h00 et 18h00, ces spots durent environ une minute.

Les quatre spots actuellement programmés sur les antennes traitent, entre autres, de la responsabilité citoyenne et de la participation des femmes aux scrutins en tant qu'électrices et candidates. Les deux premiers spots de la série concernaient le référendum constitutionnel qui a eu lieu les 18 et 19 décembre 2005.

Véritables outils d'éducation citoyenne, ces spots produits et réalisés par *3 Tamis*, ont reçu le soutien de l'Institut Panos Paris, grâce à l'appui de la Coopération britannique (DFID).

DM / IPP

Contact :

Franck Mweze, coordinateur de *3 Tamis*

Tél. : +243 81 31 76 270

Courriel : troistamis@yahoo.fr

3. CADRES JURIDIQUES ET ECONOMIQUES DE MEDIAS

Grands Lacs : Ouvrage consacré à la régulation des médias dans les Grands Lacs

L'Institut Panos Paris publie un nouvel ouvrage intitulé *Régulation des médias dans les Grands Lacs : défendre la liberté de la presse ou discipliner les acteurs des médias ?*

Quatrième opus de la collection des Cahiers des médias pour la paix, ce numéro est consacré aux trois instances de régulation des Grands Lacs : le Conseil national de la communication (CNC) du Burundi, la Haute Autorité des médias (Ham) de RDC et le Haut Conseil de la presse (HCP) du Rwanda. Les quinze articles proposés dans ce numéro ont été rédigés par des journalistes, des professionnels de la régulation, des acteurs du champ médiatique et par des juristes des trois pays.

Cet ouvrage souhaite permettre à tous les acteurs du champ des médias de la région des Grands Lacs de mieux comprendre la nature, la vocation et le mode de fonctionnement des instances de régulation de la communication, de mieux percevoir les difficultés auxquelles ces jeunes institutions sont confrontées, et de mieux apprécier certains des efforts et réalisations accomplis à ce jour. Il vise aussi à encourager les régulateurs à concevoir leur rôle comme celui de défenseur de la liberté de la presse.

MPL / IPP

Pour télécharger la publication :

<http://www.panosparis.org/fr/publications.php>

Pour plus de renseignements :

Marie-Pierre Liénard

Chargée de projet à l'IPP

Mariepierre@panosparis.org

RDC : La Ham réagit sur la couverture du référendum

Sur la base du rapport du Centre d'écoute et de monitoring de la presse congolaise (CEMPC) datée du 23 décembre 2005, la Haute Autorité des médias (Ham) a rendu publiques ses conclusions sur la couverture du référendum par les médias écrits et audiovisuels.

La HAM a recommandé, le 27 décembre, aux dirigeants de la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC) d'infliger des sanctions administratives aux directeurs de programme et des informations/TV de la chaîne publique nationale pour « *manquements graves à la loi référendaire, à la directive de la Ham y relative et au Code de déontologie* ».

L'instance de régulation des médias reproche à la RTNC une couverture jugée partielle de la campagne référendaire (2-16 décembre 2005). La RTNC, note la Ham, s'est illustrée

dans ses journaux télévisés par un battage médiatique déséquilibré en faveur du « oui ». La chaîne publique est également accusée d'avoir violé le silence légalement imposé sur les médias la veille et le jour du scrutin référendaire alors que la campagne avait solennellement été clôturée par la Ham, le 16 décembre 2005.

C'est pourquoi, la Ham a menacé la chaîne d'user de ses prérogatives légales en cas de récidive pour sanctionner les directeurs précités, responsables légaux des contenus diffusés.

Par ailleurs, elle a suspendu, le 29 décembre dernier et ce pour un mois, les émissions de sept chaînes de télévision privées : *Télé Chat (RTKM)*, *Autres vérités (RTMV)*, *Palmarès politique (RTP)*, *Je dénonce et je revendique (RLTV)*, *Quatre vérités (RLTV)*, *Questions de l'heure (CEBS)*, *Aux dernières nouvelles (CEBS)* et *Leçon radiotélévisée (RATELKI)*, auxquelles il est reproché d'avoir participé « illégalement » à la propagande référendaire (2-16 décembre 2005) en violation de la loi ad hoc et d'une directive expresse de la Ham du 18 novembre 2005.

La Ham a également adressé un « blâme sévère » à des chaînes de radio, des stations de télévision et des organes de presse qui ont violé les principes d'impartialité et d'équilibre dans le traitement de l'information. Le rapport du CEMPC sur lequel s'appuie la Ham a noté un déséquilibre en faveur du « oui » dans les journaux parlés et télévisés de *RTGA*, *Tropicana TV*, *CCTV*, *Antenne A*, *Horizon 33*, *Top Congo FM* et *Digital Congo* et dans les programmes de *CMB*, *Global TV* et *CEBS*. Un déséquilibre en faveur du « non » a, par contre, été constaté dans les chaînes RTMV, RTKM, RTP et RLTV.

Pour la presse écrite, sur les dix quotidiens ciblés, un déséquilibre en faveur du « oui » a été constaté dans les colonnes de *La Référence Plus*, *Forum des As*, *Le Potentiel*, *l'Avenir*, *l'Observateur* et un déséquilibre en faveur du « non » dans *Le Phare* et *La Tempête des Tropiques*.

Seuls *Le Palmarès* et *La Prospérité* ont reçu de la part de la Ham un satisfecit pour avoir respecté le principe d'équilibre.

FB / IPP

Pour accéder à l'intégralité des décisions de la HAM :

<http://www.ham-rdc.org>

4. STRUCTURATION ET PROFESSIONNALISATION DES MEDIAS

RDC : Formation des journalistes des radios communautaires de l'Est de la RDC

Du 7 au 15 décembre 2005, quinze journalistes des radios communautaires de l'Est de la RDC ont été formés à Kisangani, par l'Unicef, à la production d'émissions de jeux publics et microprogramme.

Cet atelier visait l'éducation de la population aux questions de santé, violences sexuelles faites à la femme et à l'enfant, VIH/Sida, eau et assainissement du milieu dans un pays post-conflit. Des émissions ont été montées à titre expérimental dans une banlieue de la ville de Kisangani. Elles sont disponibles sur CD et cassettes et seront diffusées très prochainement sur les antennes des radios communautaires de l'Est de la RDC pour une large sensibilisation de la population.

Cet atelier s'inscrivait dans le cadre de l'exécution du programme triennal RDC-Unicef 2003-2005. Au terme de cette formation qui a regroupé les journalistes venus des provinces du Maniema, du Nord Kivu, Sud Kivu et Orientale, un réseau des journalistes de l'Est de la RDC a été constitué pour appuyer ce programme de l'Unicef.

FN / IPP

Rwanda : Reconnaissance légale de la Maison de la presse

Le 21 décembre dernier, onze représentants des organes de presse du Rwanda ont apposé leur signature sur les statuts de la Maison de la presse, devant le notaire de la ville de Kigali, M. François Ntaganda. Ils ont ainsi marqué leur adhésion au collectif qui

devra désormais jouer le rôle de Fédération et regroupera les organes de presse et les associations des professionnels des médias.

Cette action de reconnaissance officielle par le notaire constitue un point de départ qui permettra aux autorités de la Maison de la presse d'entamer la procédure d'obtention d'une personnalité juridique auprès du ministère de la Justice.

Si les procédures se déroulent convenablement, la Maison de la presse du Rwanda sera reconnue officiellement avant fin janvier 2006.

Pour rappel, elle existe et fonctionne depuis 1996, mais le nouveau conseil d'administration en fonction depuis juin 2005, a souhaité donner à cette institution une véritable existence légale.

RA / IPP

Dans le cadre de son programme **DES MEDIAS PLURALISTES POUR LA PAIX ET LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE CENTRALE**, l'Institut Panos Paris (IPP) publie depuis juillet 2002, **AfriCentr@lemedias**, une lettre d'information sur l'actualité du pluralisme des médias en Afrique Centrale.

Ce bulletin mensuel, réalisé par des journalistes de neuf pays de la région (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), Rwanda et Tchad) apporte une information régulière sur l'actualité de la presse écrite et audiovisuelle, sur les cadres juridiques et économiques des médias, sur la structuration et la professionnalisation des médias. Il s'adresse en premier lieu aux professionnels du secteur, aux acteurs de la société civile et aux partenaires institutionnels et à tous ceux que ces thématiques intéressent.

Direction

Pascal Berqué, Directeur du programme **DES MEDIAS PLURALISTES POUR LA PAIX ET LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE CENTRALE** Institut Panos Paris, pascal.berque@panosparis.org

Coordination

Domitille Duplat-Saunier, Responsable de la programmation, suivi et évaluation du programme **DES MEDIAS PLURALISTES POUR LA PAIX ET LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE CENTRALE**, Institut Panos Paris, domitilled@panosparis.org

Laure Tasic, Responsable de la gestion administrative et budgétaire du programme **DES MEDIAS PLURALISTES POUR LA PAIX ET LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE CENTRALE**, Institut Panos Paris, laure.tasic@panosparis.org

Secrétaire de rédaction

Marie-Pierre Liénard, Chargée de projet **DES MEDIAS PLURALISTES POUR LA PAIX ET LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE CENTRALE**, Institut Panos Paris, mariepierre@panosparis.org

Correspondants

Burundi : Edmond Toyi

Cameroun : Joel Wadem

Centrafrique : Sylvie Jacqueline Bengué

Congo : Annette Kouamba

Gabon : Achille Ngoma

Guinée Equatoriale : Rodrigo Angue Nguema

République démocratique du Congo : Valère Odio (Bandundu), Michel Aveledi (Bas Congo), Gabriel-Bernard Ohanu (Equateur), Anne-Marie Kasenga (Kasaï Occidental), Innocent-prosper Mbumba (Kasaï Oriental), Frank Baku (Kinshasa), Doudou Solol (Katanga), Dieudonné Malékéra (Sud-Kivu), Shabani Mwanaomba (Maniema), Patient Ndoole (Nord Kivu), Flory Ngongo (Province Orientale).

Rwanda : Anastase Rwabuneza

Tchad : Laoro Gondjé

Diffusion

Séverine Le Ridant, Chargée de Communication, Institut Panos Paris, communication@panosparis.org

Contact

Institut Panos Paris, 10, rue du Mail - 75 002 Paris (France)

Tel. (331) 40 41 05 50 – Fax (331) 40 41 03 30

Cette lettre d'information est publiée avec le soutien de

